

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA AXIOM LEGACY

Part I, D - Code ISIN : FR001400EFB8

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Chercher à obtenir, par une gestion active, sur l'horizon minimum d'investissement recommandé de 4 ans, un rendement annualisé égal ou supérieur à celui de l'indice Euribor 3 mois +3%, après déduction des frais de gestion.

Afin de parvenir à cet objectif, l'OPCVM investira principalement dans des obligations et actions de préférence (preferred shares) d'institutions financières au travers d'une gestion totalement discrétionnaire.

Indicateur de référence : Aucun indicateur de référence n'a vocation à être utilisé pour l'appréciation de la performance de l'OPCVM, les indicateurs disponibles n'étant pas représentatifs du mode de gestion de ce dernier, mais toutefois, la performance de l'OPCVM pourra être comparée à l'Euribor 3 mois + 3%.

La politique d'investissement de l'OPCVM consiste principalement à sélectionner des obligations, des titres de créances, des obligations perpétuelles ou des actions de préférence (preferred shares) émis par des institutions financières.

L'objectif est principalement de chercher à tirer avantage de la déqualification de titres Tier 1 ou Tier 2 du capital réglementaire des banques ou des compagnies d'assurance. Cette déqualification incite donc les émetteurs à racheter ces titres ou à faire des offres publiques d'échange avec une prime par rapport au prix de marché.

L'acquisition ou la cession des obligations ou titres de créances repose sur une analyse interne du risque de crédit de l'émetteur par Axiom Alternative Investments.

La gestion de l'OPCVM est complètement discrétionnaire. Les décisions d'investissement sont prises suivant les conditions et opportunités de marché.

L'OPCVM peut investir sur des obligations dont l'émetteur ou l'entité les garantissant ont une notation long terme au minimum d'« Investment Grade » ou estimée équivalente par Axiom Alternative Investments au moment de l'acquisition et jusqu'à 20% sur des émetteurs à haut rendement (dits « spéculatifs ») ou émetteurs non notés.

La part des investissements en produits de taux sera comprise entre 0 et 110% de l'actif net.

L'OPCVM pourra investir, jusqu'à 50% maximum de son actif net, dans des obligations « Additional Tier1 » ou « contingent convertible bonds » (Coco Bonds), émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de son exposition au marché obligataire.

L'OPCVM est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux comprise entre 0 et 8.

L'OPCVM pourra investir dans des « preferred shares » ou « actions de préférence » jusqu'à 50% de son actif net et dans des actions classiques jusqu'à 10% de son actif net.

L'exposition actions de l'OPCVM ne dépassera pas 50% de son actif net. Une partie de l'actif pouvant être libellée dans des devises différentes de la devise de référence, l'euro, l'OPCVM sera couvert systématiquement contre ce risque. Cependant un risque de change accessoire existe. Il est limité à 10% de l'actif net.

L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français, européen ou étranger de droit équivalent jusqu'à 10% de son actif net.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques de taux, actions, de change et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois son actif net.

L'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Distribution et/ou report. Faculté de verser des acomptes sur dividendes.

Durée de placement minimum recommandée : 4 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un dispositif de plafonnement des rachats dit de *gates* ainsi qu'un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative dit de *swing pricing* peuvent être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ces dispositifs, veuillez-vous reporter à la rubrique sur les *gates* et le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de liquidité** : Il peut se matérialiser par la difficulté à trouver des contreparties de marché ou des prix raisonnables dans certaines circonstances exceptionnelles de marché.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00 %
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une même année	
Frais courants	0,90 %
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	10% de la surperformance par rapport à l'indice EURIBOR 3 mois +3% Néant sur l'exercice*

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le . Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

Les frais courants communiqués sont des frais estimés, cette part n'ayant pas encore été activée. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

La commission de surperformance est calculée sur la base de l'actif net de l'OPCVM. Elle est provisionnée à chaque calcul de la valeur liquidative et est perçue lors de l'établissement de la dernière valeur liquidative de chaque exercice comptable.

*L'éventuel premier prélèvement interviendra à la clôture de l'exercice 2024.

Pour plus d'information sur les frais de cet OPCVM, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées

Votre OPCVM ne dispose pas encore de donnée sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Date de création de l'OPCVM : 31 mai 2017.

Informations pratiques

Forme juridique : Réservée aux investisseurs institutionnels, pour qui le groupe Groupama et ses distributeurs externes sont commercialisateurs

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Nom du centralisateur : Groupama Asset Management pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur et CACEIS Bank pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré.

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com et sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

Le régime fiscal des porteurs français assimile le passage d'une catégorie de parts à l'autre à une cession susceptible d'imposition au titre des plus-values.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28 décembre 2022.